Image not found or type unknown

Crédit souscrit avec garant (époux)

Par **Pram0013**, le **06/05/2010** à **15:08**

Bonjour,

Il y quelques années,mariées,nous avons contracté mon mari et moi, un crédit, qui a été signé à nos deux noms.

Plus tard, notre divorce est prononcé,la grande partie de nos prêts n'ont pu être soldée par la vente du bien immobilier.

Me retrouvant seule,et dépressive,je ne peux plus assurer les mensualités demandées par les organismes de crédits.

Mon ex mari,ayant co signé le contrat de crédit,sera obligé de payer les mensualités a ma place,ce que je voudrais lui éviter.
Je dépose très prochainement une demande de sur-endettement.

MA QUESTION

Existe t'il une solution juridique qui donnerait à mon ex mari,la possibilité de se dissocier de l'ancien crédit que nous avons souscrit ensemble ?

Avec tous mes remerciement, cordialement.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés